

Paris, le

12 JUL. 2018

Le Ministre

à

Monsieur le Premier président de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75100 Paris Cedex 01

N/Réf : ACP/MEFI-D18-00466

V/Réf : S2018-0342

Objet : référé concernant la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) chargées de la formation initiale des enseignants du secteur public.


Par courrier en date du 12 mars 2018, vous m'avez transmis une ampliation du référé relatif à la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) chargées de la formation initiale des enseignants du secteur public, dont j'ai pris connaissance avec intérêt. Je partage l'essentiel des constats et recommandations de ce référé qui appelle de ma part les observations suivantes.

Je tiens à souligner tout d'abord les efforts budgétaires fournis par ces dernières années sur la mission « enseignement scolaire ». Hors enseignement agricole, les crédits ouverts en loi de finances initiale se sont progressivement élevés de 60 Md€ en 2012 à 70 Md€ en 2018 (soit une progression de 16 %). Le plan massif de recrutement d'enseignants accompagné d'une revalorisation salariale significative n'ont toutefois pas permis d'inverser la tendance observée sur les résultats du système scolaire français.

Je partage l'idée selon laquelle la formation des enseignants constitue un enjeu stratégique, tant du point de vue budgétaire que de la performance de notre système éducatif. Elle appelle donc une vigilance particulière sur le pilotage des moyens qui lui sont consacrés.

Vous soutenez que le pilotage par l'État de la formation initiale des enseignants pourrait être amélioré, notamment s'agissant de la connaissance des coûts de cette formation, dans les universités.

.../...



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12



A cet égard, votre recommandation d'identifier, pour les établissements concernés, les missions de formation des enseignants dans les contrats des sites universitaires et les moyens au bénéfice des ESPÉ semble être une manière d'y parvenir.

Concernant la carte des formations, je partage également votre recommandation relative à la rationalisation de l'offre de formation, notamment à travers la mutualisation au niveau inter-académique.

Une optimisation de la carte des implantations des ESPÉ me semblerait à cet égard devoir être étudiée. Un réseau d'ESPÉ plus resserré permettrait aux universités de développer une ingénierie pédagogique pluridisciplinaire, pour un coût global probablement moindre.

Dans cette hypothèse, une organisation rénovée des stages pourrait être envisagée à l'échelle de la région académique (par exemple, stages temps plein en zones rurales ou zones urbaines sensibles).

Enfin, je souscris à votre recommandation de mettre en place un dispositif d'évaluation de l'évolution des pratiques enseignantes et de l'entrée dans le métier suite à la création des ESPÉ. Il me semble également nécessaire d'évaluer la pertinence d'un cursus en deux ans et de l'alternance formation/stages.

En ce qui concerne les parcours de formation, je partage vos recommandations visant à renforcer le suivi des stagiaires et le repérage des difficultés. Des plans de formation idoines en cas de difficulté me semblent de nature à renforcer l'impact du cursus de formation et à engager une dynamique d'adaptation des compétences tout au long de la carrière.

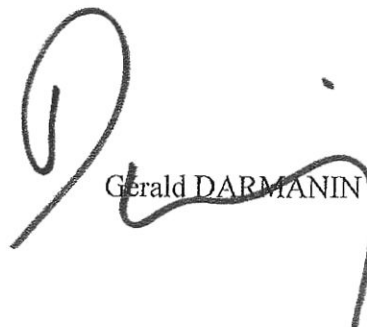
Je soutiens par ailleurs fortement la recommandation de développer la bivalence dans les parcours de licence. Les évolutions démographiques et les attentes vis-à-vis du système éducatif appellent en effet plus de souplesse des organisations et une polyvalence plus forte des enseignants.

Par ailleurs, la bivalence représente également une opportunité pour les enseignants de dérouler des carrières diversifiées, avec une mobilité renforcée.

Enfin, sans remettre en cause le recrutement des enseignants au niveau master, la recommandation de déplacer les épreuves d'admissibilité en fin de licence me semble pertinente. Le Master 1 libéré du concours serait ainsi consacré aux enseignements professionnels et à l'approfondissement de la bivalence. Un temps de stage supérieur permettrait d'assurer progressivement l'entrée dans le métier et de recentrer les épreuves d'admission en fin de master sur les acquis professionnels.

Enfin, je note que la prise en compte de certaines recommandations nécessitera de revoir en profondeur le contenu du Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), tant au niveau pédagogique que statutaire.

Sincèrement,



Gerald DARMANIN